

RAPPORT N° 03/2-42  
Au Conseil Municipal

**OBJET**

**PROTECTION DE L'ECOLE MATERNELLE SAINT-BERNARD  
PAR UN MUR DE SOUTÈNEMENT- 2EME TRANCHE**

**APPROBATION DU PROJET**

**AUTORISATION DE SOLLICITER DES SUBVENTIONS  
DE LANCER UN APPEL D'OFFRES ET DE SIGNER LE(S) MARCHE(S)**

L'étude menée par le BRGM en 1998 avait mis en évidence l'instabilité des terrains en amont et à l'arrière des classes. Une première tranché de protection a été réalisée en 2000, sur la partie la plus critique. Cependant, il subsiste un risque de glissement du sol en cas d'évènements pluvieux de longue durée.

Afin d'achever la protection de l'école Maternelle Saint-Bernard, la Commune envisage de construire la 2ème tranche du mur de soutènement faisant suite à l'étude menée par le BRGM en 1998.

Ces travaux consisteront notamment à la :

- Réalisation d'un terrassement ;
- Construction du mur de soutènement ;
- Réalisation d'un drainage ;
- Réalisation de divers travaux d'aménagement.

Le coût global de l'ensemble des lots est estimé 92 000 € TTC.

Le financement est de :

- Région : 70%
- Commune : 30%

Les crédits nécessaires sont prévus aux Chapitre 23/Article 23.13 du Budget principal 2003.

Je vous demande en conséquence :

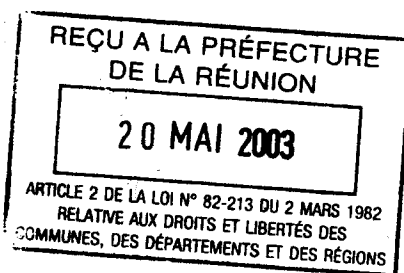
1. d'approuver le projet de protection de l'école Maternelle de Saint-Bernard par un mur de soutènement ;
2. d'adopter la procédure de passation, le mode de dévolution et les caractéristiques de ce marché comme suit :

**RAPPORT N° 03/2-42**

- procédure d'appel d'offres ouvert (Art 33 et 58 à 60 du Code des Marchés Publics) ;
  - enveloppe budgétaire : Budget Principal 2003 - les crédits définis seront inscrits au chapitre 23 Art 23.13 ;
3. de m'autoriser à solliciter les subventions ;
4. de m'autoriser à lancer un appel d'offres ouvert et à passer le(s) marché(s) de travaux avec l'(les) entreprise(s) retenue(s) par la Commission chargée de l'ouverture des plis et, en cas de résultats infructueux, à traiter par marché(s) négocié(s) ;
5. d'autoriser la signature du (des) marché(s) par moi-même ou mon délégué.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

LE MAIRE  
René Paul VICTORIA



**DELIBERATION N° 03/2-42  
du Conseil Municipal  
en séance du mardi 6 mai 2003**

**OBJET**

**PROTECTION DE L'ECOLE MATERNELLE SAINT-BERNARD  
PAR UN MUR DE SOUTÈNEMENT- 2EME TRANCHE**

**APPROBATION DU PROJET**

**AUTORISATION DE SOLLICITER DES SUBVENTIONS  
DE LANCER UN APPEL D'OFFRES ET DE SIGNER LE(S) MARCHÉ(S)**

**LE CONSEIL MUNICIPAL**

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions, modifiée ;

Vu le code Général des Collectivités territoriales ;

Vu le code des Marchés Publics ;

Sur le RAPPORT n° 03/2-42 du Maire ;

Vu le Rapport de Monsieur Serge HOARAU, 7<sup>ème</sup> Adjoint au Maire, présenté au nom des Commissions Ecole et Restauration municipale / Finances et Administration Générale ;

Sur l'avis favorable desdites Commissions ;

**APRES EN AVOIR DELIBERE  
A L'UNANIMITE DES VOTANTS**

**ARTICLE 1**

Approuve le projet de protection de l'école Maternelle Saint-Bernard par un mur de soutènement - 2ème tranche

**ARTICLE 2**

Adopte la procédure de passation, le mode de dévolution et les caractéristiques de ce marché comme suit :

- procédure d'appel d'offres ouvert (Art. 33 et 58, à 60 du Code des Marchés Publics)
- enveloppe budgétaire : Budget Principal 2003 – Chapitre 23 / Article 23.13

**ARTICLE 3**

Autorise le Maire à solliciter les subventions.

ARTICLE 4

Autorise le Maire à lancer un appel d'offres ouvert et à passer le(s) marché(s) de travaux avec l'(les) entreprise(s) retenue(s) par la Commission chargée de l'ouverture des plis et, en cas de résultats infructueux, à traiter par marché(s) négocié(s).

ARTICLE 5

Autorise le Maire ou son délégué à signer le(s) marché(s).

Pour extrait certifié conforme  
Fait à Saint-Denis, le **14 MAI 2003**

LE MAIRE  
René-Paul VICTORIA

